



COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du vendredi 11 décembre 2015

Le Conseil Municipal ordinaire de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le vendredi 11 décembre 2015 à 18H00 sous la présidence de Monsieur André IPERT Maire de Breil sur Roya.

Étaient présents : M. André IPERT Maire, M. Mario AMERIO 1^{er} Adjoint, Mme Laurence FORESTIER Adjointe, M. Pippo OLIVERI Adjoint, Mme Renée GIORDANO Adjointe, M. Michel MASSEGLIA Adjoint, M. Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale, Mme Sylvia GOSSMANN Conseillère Municipale, Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale, M. Abid BOUKHADRA Conseiller Municipal, Mme Gisèle COTTALORDA Conseillère Municipale, Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale, M. Michel BRAUN Conseiller Municipal, M. Joseph REY Conseiller Municipal, Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale, M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, Mme Danièle GASTALDI Conseillère Municipale.

Étaient absents-excusés : M. Jean-Marie MINOTTO Conseiller Municipal donne procuration à M. Michel MASSEGLIA Adjoint.

Secrétaire de séance : Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H00. Une minute de silence est observée en hommage aux victimes des attentats barbares du 13 novembre 2015 à Paris et Saint Denis.

Appel des présents par Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale

Monsieur le Maire, donne lecture aux membres du Conseil de la liste des Décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	10/08/2015	:	Convention de prestation de services avec la communauté d'agglomération de la Riviera Française (CARF). Convention établie par la Communauté d'agglomération de la Riviera Française afin de poursuivre l'exécution des missions nécessaires en vue d'assurer la continuité des services publics relevant des compétences transférées.
2	31/08/2015	:	Convention avec Monsieur LILLO Orion afin d'obtenir le remboursement du sinistre d'un montant de 2544 euros La présente convention prendra effet au 01 Septembre 2015. Le remboursement s'effectuera en 10 fois soit un montant mensuel de 254,40€.
3	09/09/2015	:	Convention pour l'animation théâtrale des rythmes scolaires par la compagnie de l'Arpette. Convention établie par l'Association « La Compagnie de l'Arpette » pour l'animation théâtrale dans le cadre de l'aménagement des Rythmes Scolaires 2015-2016.
4	12/09/2015	:	Avenant à la convention de location d'un appartement à Mme BOUALEM Nacera. Cette location est renouvelée pour une nouvelle période de 3 mois à compter du 01 Septembre 2015.
5	07/10/2015	:	Adhésion à la convention unique d'offre de services proposée par le CDG06 au titre des missions facultatives. Il est décidé d'adhérer au dispositif de convention unique d'offre de services proposée par le CDG06 pour l'accès aux missions facultatives assurées par cet établissement, tel qu'exposé dans la délibération n°2015-25 du CDG06 jointe en annexe à la présente délibération.
6	07/10/2015	:	Avenant n°1 à la convention de prestation de services avec la communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF). Convention établie par la Communauté d'agglomération de la Riviera Française afin de poursuivre l'exécution des missions nécessaires en vue d'assurer la continuité des services publics relevant des compétences transférées.
7	07/10/2015	:	Convention de dématérialisation des mouvements entre les communes et l'INSEE. Convention établie par l'INSEE afin de définir les modalités et les conditions de partenariat entre la Commune et l'INSEE pour la transmission des données de l'État civil et des avis électoraux par internet.
8	07/10/2015	:	Convention relative à la fourniture de repas. Convention tripartite établie pour la confection des repas destinés aux élèves des écoles de la Commune.
9	07/10/2015	:	Correction de l'avenant n°1 à la convention de prestation de services avec la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF). Avenant à la convention établie par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française afin de poursuivre l'exécution des missions nécessaires en vue d'assurer la continuité des services publics relevant des compétences transférées et la modification de l'annexe 3 « traitement des déchets ».

10	21/10/2015	:	Convention de la location de matériel à la SCM MASSENA. Convention de location à la SCM MASSENA sis, 2 Rue Cordier 06540 BREIL SUR ROYA, de matériel dont l'inventaire est joint à la convention en sa partie pleine jouissance et en sa partie quote-part de jouissance commune en ce qui concerne les parties immobilières communes.
11	21/10/2015	:	Avenant à la convention de location d'un appartement à Mme BOUALEM Nacera. Avenant à la convention de location de l'appartement à Mme BOUALEM Nacera. Cette location est renouvelée pour une nouvelle période de 6 mois à compter du 01 Novembre 2015.
12	26/10/2015	:	Convention Cadre pour l'exercice des missions facultatives au bénéfice des collectivités territoriales et confiées par le CDG06. Convention cadre établie pour l'exercice des missions facultatives par le CDG06.
13	23/10/2015	:	Convention de location de terrain à la société Véolia propreté quartier San Furian. Convention de location à la Société VEOLIA, <i>Direction Propreté Urbaine Côte d'Azur</i> de terrains pour garer les véhicules destinés au ramassage des ordures ménagères et au Tri sélectif situés au Quartier San Furian et cadastrés : - G 464 D'une contenance de 15 à 76 ca - G 465 d'une contenance de 29 à 92 ca
14	20/11/2015	:	Convention de service CAFPRO pour le pôle enfance Jeunesse et sport. Convention de service pour la consultation d'informations de la base allocataire de la Caisse d'allocations familiales des Alpes Maritimes par l'intermédiaire du service CAFPRO sur le site Internet (www.caf.fr).
15	18/11/2015	:	Contrat de mission expertise suite à effondrement partiel de la route de la Maglia. Contrat de prestation de service « Expertise suite à l'effondrement partiel de la route de la Maglia » établi par le Cabinet CLOVER Ingénierie 1 Avenue de la Mer 06270 VILLENEUVE LOUBET.
16	01/12/2015	:	Avenant n°1 au bail de location appartement et bureau à la Direction Départementale des Finances Publiques des Alpes Maritimes. L'avenant n°1 établi par la Direction Départementale des Finances Publiques des Alpes Maritimes pour la location du bureau et de l'appartement sis Avenue Georges Clemenceau à Breil sur Roya.
17	02/12/2015	:	Convention tripartite concernant la Future Station Météo. La convention tripartite établi par Météo France afin d'installer la station météo sur un terrain communal lieudit GRAIOU en remplacement de celle précédemment implantée dans la cour de l'école.
18	20/11/2015	:	Convention relative au prélèvement des frais de télépéages avec ASF – Autoroutes du Sud de la France. Convention relative au prélèvement des frais de télépéages avec ASF, à compter du 1 ^{er} janvier 2016, suite à la clôture par ladite société de la commercialisation et du renouvellement de cartes de crédit Interautoroutes Administration dont la commune est titulaire jusqu'au 31 décembre 2015.

Approbation du Procès-Verbal de la séance extraordinaire du 06 août 2015.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-Verbal de la séance extraordinaire du 06 décembre 2015.

Mme Laurence FORESTIER Adjointe revient sur la prise de parole lors du précédent conseil municipal de M. Jean-Pierre BEGHELLI au nom de Mme Laurence FORESTIER. Mme Laurence FORESTIER précise qu'elle n'a pas demandé à M. Jean-Pierre BEGHELLI de parler en son nom.

M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal confirme que Mme Laurence FORESTIER ne lui avait pas demandé de s'exprimer en son nom.

Monsieur le Maire propose que soit inscrit, tel qu'il a été rapporté par Mme Laurence Forestier et par M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, la modification au PV de la séance du 6/08/2015.

Le compte-rendu du Conseil Municipal extraordinaire du 6 août 2015 est ainsi modifié et **adopté à l'unanimité**.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Relance du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire, après avoir lu l'historique de l'annexe 1, explique l'intérêt de prendre une nouvelle délibération pour relancer le Plan Local d'Urbanisme. En effet, la DDTM* le préconise afin d'intégrer de nouveaux dispositifs et ce, avant le 1^{er} mars 2017 (Cf. Agenda prévisionnel de l'annexe 1).

Le calendrier est serré mais il doit être respecté. Monsieur le Préfet tolérera quelques retards. Si le PLU n'est pas adopté une carte communale sera alors mise en place.

M. Joseph Rey Conseiller Municipal précise que c'était le cas à Libre avant la mise en place du POS.

Monsieur le Maire ajoute que c'est également le cas des communes de Fontan et de Saorge.

M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal fait remarquer le délai très court qu'il reste pour mettre en place le PLU.

Monsieur le Maire va lancer un appel à candidature pour recruter un Bureau d'Études qui accompagnera la commune dans l'élaboration du PLU. Des réunions publiques seront organisées : d'abord générales puis thématiques mais aussi par quartier.

M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal demande si une étude a déjà été réalisée.

Monsieur le Maire répond que le dernier diagnostic datant de 2007 est aujourd'hui obsolète en raison des nouvelles lois SRU*, Grenelle et ALUR* : quelques données pourront être réutilisées.

Il est important de définir un échéancier. La commission d'urbanisme devra s'investir pleinement dans ce dossier.

Il rappelle qu'une somme de 70 000 euros était allouée au budget primitif de 2015 pour la mise en place du PLU mais ce montant a été annulé par la Chambre Régionale des Comptes lorsque les budgets 2015 ont été votés au mois d'août 2015.

Il est donc nécessaire de trouver des recettes sous forme de subventions, en particulier auprès de l'État (DETR*)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion publique sur le SCOT* de la CARF* se déroulera le jeudi 28 janvier 2016 en fin de journée.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider la relance du Plan Local d'Urbanisme.

Approuvée à l'unanimité

2. Intégration dans le domaine privé communal de biens sans maître et vente d'une parcelle communale.

Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale et déléguée à l'urbanisme détaille les bâtiments concernés :

- au 35 rue Pasteur, parcelle section E n°165 contenance 37 ca, compose : le lot n°1 cave en sous-sol ; le lot n°2 soit un débarras (ancienne écurie) en rez-de-chaussée ; le lot n°3 soit deux pièces formant le premier étage ; le lot n°5 soit une pièce côté sud au 2° étage.
- au 90 rue de Turin, parcelle section E n°433 contenance 55 ca et composé à l'origine de trois niveaux sur rez-de-chaussée

Vu l'arrêté municipal 36/2015 du 13 mai 2015 déclarant les immeubles sans maître, l'avis de publication du 27 mai 2015 et considérant le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé, les deux biens peuvent être intégrés dans le domaine privé communal puisqu'aucun propriétaire ne s'est fait connaître dans le délai imparti.

Approuvée à l'unanimité

Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale propose également aux membres du Conseil Municipal la vente d'une parcelle de terrain communal située lieudit Orneglia cadastrée section D n° 177 contenance de 44a et 74 ca à Mme KAMPF Heidi au prix de 5 000 €.

Approuvée à l'unanimité

Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale informe le Conseil de la constatation de vacance des biens présumés sans maître suivants :

- hameau de Piène-Basse section N numéros :
1056 pour 2a 48ca
1057 pour 2a 70ca
Portés au nom de MANCA Mauro, inconnu
- 1058 pour 2a 20ca sol, maison en ruines élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et deux étages
Portés au nom de MIGLIOR François, inconnu
- 1059 pour 4 ares
Portés au nom de MIGLIOR Charles, inconnu

Mme Sylvia GOSSMANN Conseillère Municipale demande s'il ne s'agit pas de biens appartenant à M. Georges MIGLIOR, résident au hameau de Libre.

Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale répond qu'après vérification auprès de cette personne, les biens ci-dessus ne lui appartiennent pas.

Elle informe également l'assemblée que la vente de terrains à SFR au quartier San Furian devrait être finalisée en 2016.

3. Versement de subventions (Façade et Ecole de Mer).

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à procéder au paiement d'une subvention pour le ravalement de façade de M. Vaccari Claude pour un montant de 2 625 euros sur les crédits inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le Maire rappelle la difficulté de la commune d'attribuer, compte tenu de sa situation financière, des subventions pour ravalement de façade.

Approuvée à l'unanimité

M. Pippo OLIVERI Adjoint propose au Conseil de participer au paiement d'une subvention au bénéfice de la classe de CE2 de l'école primaire qui compte 25 élèves et qui a participé à une classe de mer du 28 septembre au 2 octobre 2015.

Approuvé à l'unanimité

4. Demande de subventions à l'État (DETR) et à la CARF (fonds de concours) pour la réfection d'un bâtiment communal (local Aide Humanitaire).

M. Pippo OLIVERI Adjoint explique que le local situé promenade Georges Clemenceau auparavant utilisé pour le stockage de l'aide humanitaire et alimentaire n'est plus utilisable en raison de son insalubrité.

Les locaux actuels du moulin d'A Cuppera sont trop petits et ne permettent pas de répondre à une demande importante de la population.

Après avoir sollicité plusieurs entreprises locales, le devis le moins cher a été retenu pour un montant de 8 144 € HT. L'Etat est sollicité à hauteur de 30% soit 2 443 €.

La part communale est de 5 701 € dont la moitié (2 850 €) sera prise en charge par une aide de la CARF (Fonds de concours)

Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale se félicite de cette décision car l'Aide Humanitaire permet d'apporter une aide conséquente pour de nombreux administrés de la commune.

Approuvée à l'unanimité

5. Demande de subventions au Parc National du Mercantour.

M. Michel BRAUN Conseiller Municipal souhaite l'accord du Conseil Municipal pour demander une subvention au Parc National du Mercantour d'un montant de 8 127 euros.

Dans le cadre de la campagne de sauvegarde, de réhabilitation et de valorisation du patrimoine culturel breillois, il propose d'effectuer des travaux sur deux édifices :

- Réfection de la porte et des fenêtres de la chapelle de la Miséricorde
- Branchement électrique extérieur à la chapelle de Notre Dame du Mont.

Mme Laurence FORESTIER Adjointe précise que la moitié du montant des travaux sera financée par la subvention du Parc National du Mercantour, l'autre moitié sera payée par deux associations breilloises : l'association « Soucéta Brïenca » pour les travaux de la Miséricorde et l'association « Notre Dame du Mont » pour les travaux de Notre Dame du Mont.

M. Joseph Rey Conseiller Municipal indique que Natura 2000 peut également verser une subvention pour les travaux de Notre Dame du Mont.

Approuvée à l'unanimité

6. Demande de subventions à la Région pour la réhabilitation du clocher de l'église Saint Marc de Piène-Haute.

M. Michel BRAUN Conseiller Municipal explique que les subventions de l'Etat n'ont pas entièrement été utilisées pour les travaux de réfection du clocher de l'église Saint Marc de Piène-Haute.

Le permis de construire a été accordé, une association est prête à faire un don et l'Architecte des Bâtiment de France souhaite suivre le chantier.

Il est donc nécessaire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA.

Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale explique que lors de la réunion du 25 novembre sur la réhabilitation du Patrimoine, Monsieur Robert JOURDAN, Conservateur des Monuments Historiques, a dit que le projet du clocher de Piène-Haute pouvait entrer dans le cadre d'un Contrat Plan Etat - Région et que les subventions pouvaient donc être plus importantes.

M. Michel BRAUN Conseiller Municipal propose donc de demander à la Région la subvention la plus haute possible.

Approuvée à l'unanimité

7. Demande de subventions de fonctionnement pour la réparation du piano et l'organisation de l'Opéra Carmen.

M. Michel MASSEGLIA Adjoint expose le projet de l'Opéra « Carmen » : dans le cadre du développement culturel de la commune et pour donner vie aux édifices patrimoniaux, la création d'une version particulière de l'opéra de Georges Bizet, a pour objectif de faire de Breil un lieu privilégié dédié à la musique classique et à l'art lyrique.

C'est la cantatrice Maria Rosa Carminati résidant à Breil qui est à l'origine de ce projet qui se fait en partenariat avec l'École Départementale de musique.

Des demandes de subventions seront donc faites auprès du Conseil Départemental et auprès du Conseil Régional pour ces deux projets.

M. Michel MASSEGLIA Adjoint propose également de restaurer le piano Pleyel qui a été retrouvé en 2014 à la chapelle de la Miséricorde.

Un spécialiste est venu évaluer le montant des travaux qui s'élèverait à 12 810 € mais d'autres devis vont être demandés.

Le piano sera ensuite installé à la salle Sainte Catherine et mis à disposition des élèves de l'École Départementale de musique et d'éventuels concertistes.

M. Michel MASSEGLIA Adjoint souhaite que des demandes de subventions soient faites pour ces deux projets auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Approuvé à l'unanimité

8. Information sur la commission des finances.

Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale donne lecture comme porte-parole de la commission des finances d'un document récapitulatif.

Ce document dresse un bilan de la situation financière de la commune en 2015 et propose une projection pour l'année 2016.

Monsieur le Maire ajoute que des efforts importants ont été faits pour réduire les dépenses de fonctionnement : 8 postes ont été supprimés. Début janvier 2016 il y aura 1 poste de direction de moins à la crèche. Un redéploiement des personnels a permis d'absorber ces suppressions.

Les factures courantes sont réglées à ce jour ainsi que la quasi-totalité des dettes du SIVOM.

Il reste des factures de Transdev datant de 2010 à 2014 pour un montant d'environ 25 000 €.

Cependant, les difficultés subsistent malgré tous ces efforts. L'assainissement de notre situation financière devra se prolonger en 2016.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une personne affectée par redéploiement interne à la comptabilité à partir de janvier 2016 permettra à la Secrétaire Générale de Mairie de se consacrer pleinement à ses fonctions.

M. Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal annonce que l'année 2016 sera encore une année pendant laquelle des efforts devront être faits.

Mme Sylvia GOSSMANN Conseillère Municipale souhaite connaître le montant du déficit structurel et le montant des annuités d'emprunts.

M. Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal lui répond que tout est résumé dans le document distribué aux élus.

M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal demande comment les travaux de la route de la Maglia, suite à un effondrement, vont être financés et quel est le montant des travaux.

Monsieur le Maire a fait estimer le montant des travaux par une entreprise spécialisée ; il s'élève à environ 50 000 €. La commune utilisera une partie de la dotation cantonale de voirie attribuée par le Département 06.

Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale conclue en disant qu'il faut maintenant se concentrer sur les budgets de 2016 et pose la question suivante : que peut-on encore faire pour réduire davantage les dépenses ?

9. Information sur le lancement de 2 projets transfrontaliers (ALCOTRA) et l'Espace Valléen (CARF).

M. Michel BRAUN Conseiller Municipal présente le projet ALCOTRA* en coopération avec Borgo San Dalmazzo qui s'inscrit dans le cadre d'une amélioration de la protection et de la valorisation du patrimoine culturel pour favoriser le tourisme transfrontalier.

D'autres communes de la Roya s'associent à ce projet : un circuit sera mis en place entre Tende, La Brigue, Saorge et Breil ainsi que les communes italiennes du Piémont pour augmenter l'attractivité du territoire ALCOTRA*(programme de coopération transfrontalière France-Italie).

Mme Laurence FORESTIER Adjointe précise qu'elle fait partie de la commission transfrontalière à la CARF. A l'occasion de sa dernière réunion, un projet ALCOTRA a été retenu par la CARF permettant l'intégration d'autres projets transfrontaliers.

M. Joseph Rey Conseiller Municipal rappelle que lors des travaux de remise en état de la salle Sainte Catherine, des subventions avaient été sollicitées dans le cadre du projet ALCOTRA mais les demandes n'avaient pas abouties.

M. Michel BRAUN Conseiller Municipal précise que les projets peuvent être subventionnés par des financements européens couvrant 85 % des dépenses.

L'Espace Valléen, constitué de la vallée de la Roya et de la Bévéra, a pour objectif de développer le tourisme culturel dans ce secteur valléen. L'aménagement du plateau de la gare de Breil fait partie des projets.

M. Michel BRAUN Conseiller Municipal précise que les dossiers doivent être déposés avant le 31 décembre 2015.

M. le Maire précise qu'un deuxième projet transfrontalier est en cour d'élaboration avec Saorge et des communes italiennes de Ligurie (Airole, Rocchetta-Nervina et Pigna). Ce projet s'articule autour d'un sentier pédestre reliant ces 5 communes. Le chef de file est le Parco Regionale delle Alpi Ligure.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil leur accord pour que la commune de Breil sur Roya soit partie prenante des projets ALCOTRA et Espace Valléen.

Approuvé à l'unanimité

10. Tarif pour la vente de bois aux professionnels et déneigement 2015-2016.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un tarif pour la vente de bois aux professionnels pour un montant de 11 € le stère, sur pied, dans le domaine communal non soumis à l'ONF.

Vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **18**

Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter auprès du Conseil Général une subvention à hauteur de 70 % pour l'achat de sel

de déneigement et la location d'un engin de déneigement. Le montant de la dépense est estimé à 11 000 euros pour 2015-2016.

Approuvée à l'unanimité

11. Modification du tableau des effectifs et délibérations suite aux décisions du Comité Technique.

Monsieur le Maire explique qu'en raison de l'avancement de grade de 2 agents de la commune, il est nécessaire de créer 2 postes :

- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'agent social territorial de 2^{ème} classe

Il faut également supprimer des postes qui ne sont pas pourvus et qui ne le seront pas dans un avenir proche :

- 1 poste de Directeur Général des Services
- 1 poste d'Attaché principal (secteur administratif)
- 1 poste d'Éducateur de jeunes enfants (secteur social)
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe (secteur médico-social)
- 1 poste d'Éducateur des activités physiques et sportives (secteur sportif)

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la modification du tableau des effectifs et rappelle que l'avis a également été demandé auprès des membres du Comité Technique le 17 novembre 2015.

Approuvée à l'unanimité

M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal demande s'il y a eu 592 heures d'absence du mois d'août au mois de novembre 2015 et ce qui peut être fait pour éviter cette situation.

Monsieur le Maire répond que des agents étaient absents à cette période en raison d'arrêts de travail. Il précise qu'un agent était arrêté suite à un accident du travail survenu au mois d'août, un autre depuis septembre 2015. Un agent est à l'arrêt depuis le mois de janvier 2015 et un autre est en longue maladie depuis plus d'une année.

Monsieur le Maire rappelle que ces arrêts de travail sont établis par des médecins et que lui-même n'étant pas médecin, il n'est pas apte pour juger la pertinence de ces arrêts.

Il informe le Conseil qu'un agent en contrat aidé vient d'être recruté au service technique pour renforcer l'entretien du village et ses abords immédiats suite à la suppression d'un emploi d'avenir.

M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal demande si des contrôles sont effectués pour les agents en arrêt maladie.

Monsieur le Maire explique qu'il n'a pas été possible jusqu'à présent de trouver un médecin habilité aux contrôles, qu'il soit libéral ou appartenant au service dédié de la sécurité sociale, qui accepte de se déplacer au domicile des agents.

Monsieur le Maire souhaite également l'accord du Conseil Municipal pour mettre en place le dispositif du Compte Épargne Temps qui permet aux agents titulaires ou non titulaires d'épargner des jours de congés ainsi que la mise en place de l'entretien professionnel et leurs critères d'évaluation.

Approuvé à l'unanimité

Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale soulève l'importance de l'entretien professionnel qui permet de dynamiser les services.

12. Décision modificative Budget Principal.

Mme Marie-Josée BALLESTRA Secrétaire Générale de Mairie explique qu'il est nécessaire de faire une décision modificative car la commune doit verser une subvention au CCAS d'un montant de 21 290 €. Il est également nécessaire d'abonder par virement de crédits des articles budgétaires en déficit en section de fonctionnement et en section d'investissement. Pour le versement de la subvention supplémentaire d'équilibre du CCAS une décision modificative a été prise par le CCAS .

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire évoque le déficit du budget du CCAS qui pénalise de plus en plus le budget principal.

M. Pippo OLIVERI Adjoint explique que l'augmentation du nombre de bénéficiaires implique des frais supplémentaires de la part de la commune qui rémunère les Aides Ménagères mais qui paye également tous les frais de déplacement.

Monsieur le Maire prend l'exemple de la commune de Tende qui n'emploie pas d'Aides Ménagères. Les personnes dans le besoin font appel à des personnes privées et les payent avec les chèques emploi-services.

M. Pippo OLIVERI Adjoint ajoute que le CCAS de Breil intervient aussi sur les communes de Fontan et de Saorge, occasionnant des frais de transports non couverts en totalité par la participation de ces communes.

Mme Gisèle COTTALORDA Conseillère Municipale souligne l'importance du service d'aide aux personnes par le biais du CCAS.

Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale ajoute que le CCAS a un agrément qualité pour le service d'aide aux personnes et qu'il serait dommage qu'il disparaisse.

13. Rapport 2014 sur l'Eau et l'Assainissement et Marché à Bons de Commande de l'Eau et Assainissement.

M. Mario AMERIO 1^{er} Adjoint lit le résumé du rapport 2014 sur le prix et la qualité du service.

Monsieur le Maire explique que des solutions doivent être trouvées pour palier la suppression du Service de l'Eau et Assainissement.

Pour ce faire, un bureau d'étude a été mandaté pour constituer un dossier de consultation des entreprises pour un marché à bons de commande avec 2 lots.

M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal demande qui s'occupera des gros travaux.

Monsieur le Maire répond que les petits travaux seront assurés par les agents du service technique, comme c'est le cas actuellement (javellisation et contrôles des bassins, réparations de petites fuites...).

Pour le reste, les entreprises qui auront le marché à bons de commandes effectueront les travaux définis par les lots 1 et 2.

Les administrés s'adresseront directement au Service Technique pour tout problème concernant l'eau et l'assainissement de la commune.

Approuvé à l'unanimité

14. Gestion du camping en 2016.

Monsieur le Maire fait le bilan de l'année 2015 : la gestion du personnel affecté au camping a été très compliquée et cela a eu des conséquences sur l'image du village et sur les résultats puisque les recettes ne s'élèvent qu'à 66 000 €.

Pour que la gestion du camping reste communale et soit gérée au mieux des intérêts de la commune il est nécessaire d'avoir un personnel professionnel ce qui n'est pas le cas.

Une délégation de service public permettrait alors l'implication de personnes motivées ayant une plus grande disponibilité.

M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal dit que le camping doit renvoyer une image positive du village, ce qui n'a pas été le cas cette année.

Monsieur le Maire propose une Délégation de Service Public avec une part fixe et une part modulable en fonction du chiffre d'affaires réalisé par le repreneur.

M. Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal tient à préciser qu'il y aura une perte pour la commune dans le cadre d'une DSP*.

Monsieur le Maire répond qu'il faudra évaluer avec précision les conditions de

cette DSP afin que la Commune ne soit pas trop pénalisée mais aussi pour que la proposition soit suffisamment intéressante pour attirer d'éventuels repreneurs.

Vote

Contre : 2

Abstention : 1

Pour : **16**

15. Informations diverses.

Monsieur le Maire informe que les travaux de la piscine se poursuivent en particulier au niveau de la chaufferie. La mise en service devrait se faire au cours du 1^{er} trimestre 2016.

Son ouverture reste conditionnée à la création d'un syndicat mixte qui devrait associer la commune, le Département 06 et la CARF, seule entité permettant la prise en charge de la totalité du coût de fonctionnement qui avoisine les 190 000 € par an pour des recettes moyennes de 40 000 €.

Un courrier a été envoyé aux Président du Département 06 et de la CARF. Si cette seule possibilité échoue la commune n'aura pas les moyens financiers pour assurer le fonctionnement de la piscine.

Concernant le Plan de Prévention des Risques Naturels :

Dans son dernier courrier après la demande relative à une modification conséquente du PPRN, M. Le Préfet indique qu'il est en attente de la décision de la Justice Administrative suite au dépôt de notre requête fin mai 2015. Les audiences du Tribunal Administratif de Nice au cours de laquelle la révision du PPRN sera abordée sont programmées pour le 1^{er} trimestre 2016.

Au sujet de la place Brancion, depuis 2012 la commune a perdu la main sur l'étude du sous-sol au profit du Département 06 et de l'État (DDTM 06). Les études hydrogéologiques doivent se terminer début décembre 2015. Les études géotechniques devraient être entamées pour proposer des solutions à ces affaissements.

Une réunion publique d'information pourrait aboutir au cours du 1^{er} trimestre 2016. Il s'agira ensuite, à partir des solutions techniques retenues, de préparer un plan de financement dont les fonds Barnier constitueront le socle.

Pour la maison Guidi, la bâche a été retirée (problèmes d'accrochage). Des tuiles ont été remplacées ou remises en place et des gouttières provisoires réinstallées pour éviter que l'eau ne pénètre à l'intérieur du bâti.

M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal propose de ne plus intervenir sur ce bâtiment et suggère d'enlever quelques tuiles.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est de la responsabilité de la commune de conserver le bâtiment hors eau car toute dégradation pourrait lui nous être imputée.

Monsieur le Maire précise qu'un Bureau d'Études a été mandaté pour établir un rapport sur l'état du chapiteau du tour du lac.

Le Conseil municipal est informé qu'une note de service va être distribuée et mise en place à partir du 15 décembre 2015 sur les modalités de fonctionnement de tous les services municipaux. Une copie a été transmise à chaque conseiller municipal.

Le Mairie sollicite le vote du Conseil Municipal.

Approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur André IPERT Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 22H30.

André IPERT



Maire de Breil sur Roya

- *PLU : plan local d'urbanisme
- *DDTM : direction départemental des territoires et de la mer
- *SRU : Solidarité et renouvellement urbain
- *ALUR : accès au logement et un urbanisme rénové
- *DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux
- *SCOT : schéma de cohérence territorial
- *CARF : communauté d'agglomération de la riviéra française
- *DSP : délégation de service public
- *ALCOTRA : Alpes Latines COopération TRAnsfrontalière